

N° 98
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

29 avril 2026

PROPOSITION DE LOI

*visant à rationaliser l'organisation
des scrutins en cas de candidature unique au second tour*

*Le Sénat a adopté, en première lecture,
la proposition de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 867 (2024-2025), 552 et 553 (2025-2026).

Article unique

- ① Le code électoral est ainsi modifié :
- ② 1° L'article L. 126 est ainsi modifié :
- ③ a) (*nouveau*) Au début du 2°, sont ajoutés les mots : « Sauf si un seul candidat s'est présenté, » ;
- ④ b) (*Supprimé*)
- ⑤ 2° L'article L. 193 est ainsi modifié :
- ⑥ a) (*nouveau*) Au début du 2°, sont ajoutés les mots : « Sauf si un seul binôme de candidats s'est présenté, » ;
- ⑦ b) (*Supprimé*)
- ⑧ 3° (*Supprimé*)
- ⑨ 4° (*nouveau*) Au début du 2° de l'article L. 294, sont ajoutés les mots : « Sauf si un seul candidat s'est présenté, » ;
- ⑩ 5° (*nouveau*) À l'article L. 395 et à la fin de l'article L. 439, les mots : « n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique » sont remplacés par les mots : « n° du visant à rationaliser l'organisation des scrutins en cas de candidature unique au second tour ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 avril 2026.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER